



# PÉROUSE

## Flash Infos

### AVRIL MAI 2023



#### A vos agendas

**Samedi 29 avril 2023 de 14h à 16h**

#### OPÉRATION UNE ROSE UN ESPOIR

Les motards de l'association une rose un espoir passeront dans les rues du village et vous proposeront « une rose » contre un don de 2€ minimum au profit de la ligue contre le cancer. Les sommes recueillies serviront à l'achat d'un cystoscope pour le service de Chirurgie Urologique de l'Hôpital Nord Franche Comté de TREVANANS Réservez leurs un bon accueil !



**Dimanche 30 avril 2023 à 15h**

#### Concert de printemps de la Chorale VOCE D'ITALIA

Venue de Seloncourt la chorale VOCE D'ITALIA interprétera des airs italiens en l'Église de Pérouse



**Vendredi 12 mai de 16h à 20h**

## Marché des Producteurs Locaux Pérouse

Parking de la mairie

12 MAI  
16h à 20h

Buvette  
et petite  
restauration  
sur place



**Dimanche 14 mai de 9H à 10H**

L'association BELFORT AUTO RETRO sera présente sur le parking de la Mairie de 09H à 10H avant de prendre le départ de sa balade de printemps.

Départ à 10H

Venez nombreux les admirer !

**Dimanche 14 mai départ de 13h30 à 15h**



## Promenade de printemps à Pérouse

Rendez-vous :  
**Dimanche 14 mai**  
(départs de 13h30 à 15h)  
au club-house du tennis,  
rue des Acacias, vers les  
cours et terrain de sports.

Venez  
nombreux !



Une balade  
en famille  
à ne  
surtout  
pas  
manquer !



Inscriptions  
gratuites  
sur place

Parcours ludique à la recherche d'indices permettant de découvrir, en s'amusant, les environs du village.  
Départ du club house du tennis rue des acacias à Pérouse

Prévoir 2 heures de marche tranquille sur des chemins assez faciles, mais impraticables avec une poussette. Pour des raisons de sécurité les enfants doivent être accompagnés. Buvette et pâtisseries au retour et petites récompenses aux enfants ayant trouvé les indices.

Nous comptons sur vous quelle que soit la météo



## INFORMATIONS TRAVAUX

- La grange Richard destinée aux cellules commerciales s'appelle officiellement « LE PETIT MARCHÉ » depuis une délibération en conseil municipal le 7 avril 2023.

LE PETIT MARCHÉ accueillera une boulangerie à l'enseigne de l'entreprise DEMEUSY, un magasin du TUYÉ DE MESANDANS (charcuterie, produits régionaux) et les infirmières de Pérouse. Fin des travaux prévue pour septembre.

-La voirie de la rue des Lilas, partie basse, et de la rue des Rosiers (coté débouchant sur la RD419) sera entièrement refaite et 2 carrefours seront aménagés avec des feux.

- Le terrain de sport sera praticable à partir de mi-mai. La pousse du gazon est ralentie du fait de la météo capricieuse.

## LES BREVES :

- La cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 se déroulera le lundi 8 mai 11H au monument au morts de Pérouse. La cérémonie est organisée par la FNACA et la municipalité.

- Le conseil municipal n'a pas voté l'augmentation des taux des impôts locaux dus au titre de 2023.

- Le budget 2023 ainsi que le compte administratif 2022 peuvent être consultés sur le site internet de la commune.

- Désormais en cas d'annulation de collecte des ordures ménagères (bac brun) il n'aura plus de rattrapage ces collectes. Le taux de remplissage des bacs bruns, en baisse depuis la simplification des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ne justifie plus un rattrapage systématique.

- Samedi 3 juin 2023 une collecte de sang est organisée par l'amicale des donneurs de sang de Chévremont et l'EFS salle multi accueil la PER'HOUSE

- Les flâneries d'été organisées par le conseil départemental passeront par Pérouse le 8 août 2023



## RESPECT DE LA FAUNE DES FORETS :

Au printemps débute la mise à bas des mammifères et la nidification des oiseaux. Les chiens peuvent facilement repérer les nouveaux nés en forêt et les oiseaux qui nichent au sol.

Les animaux sont particulièrement sensibles pendant cette période, les déranger peut mettre en péril leurs reproductions.

**C'est pourquoi la législation se durcit du 15 avril au 30 juin de chaque année, un décret ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. En cas de non respect les contrevenants encourent une amende de 750€.**

En dehors de cette période les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres de lui.

## Observer sans déranger

Préserver la faune des forêts est l'affaire de tous. Lorsque certaines espèces nous font l'honneur d'apparaître sous nos yeux, contentons-nous de les observer dans leur habitat naturel. S'en approcher ou les nourrir risqueraient de modifier leur comportement et d'impacter leur instinct sauvage. En les touchant, c'est leur mère qui risquerait de les abandonner, perturbée par l'odeur humaine.



©ONF / Jean-Caude Lincker